



Pôle Départemental de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent

Fiche de poste : Psychomotricien en CMP sur le PPEA.

INFORMATIONS GENERALES

Intitulé du poste : psychomotricien en CMP, PPEA.

Responsable Hiérarchique : Cadre de Santé de la structure, Cadre Supérieur de Santé-Cadre du pôle départemental de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent, Direction des soins.

Responsable Fonctionnel : Chef de Pôle : Docteur TURCQ Amandine

Lieu de travail : Nouvel Hôpital de Navarre 62 route de Conches. 27022 Evreux Cedex

REFERENCES REGLEMENTAIRES ET/OU INSTITUTIONNELLES

- Loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière.
- Décret n° 2011-746 du 27 juin 2011 portant statuts particuliers des corps des personnels de rééducation de la catégorie B de la fonction publique hospitalière.

MISSIONS :

Elaborer un diagnostic et réaliser en individuel ou en groupe des activités d'éducation psychomotrice, de prévention, d'éducation pour la santé, de rééducation, de réadaptation des fonctions psychomotrices et de thérapie psychocorporelle.

Assurer :

- des prises en charge individuelles ou de groupe, seul ou en, co-animation avec un autre soignant,
- des bilans qui comprennent le profil psychomoteur de l'enfant pour établir son projet psychomoteur. Ce bilan vise à évaluer la **coordination motrice**, le **schéma corporel**, l'**orientation temporo-spatiale**, l'**intégration neurosensorielle** et le **degré d'autonomie** de l'enfant ou de l'adolescent.

Le travail pourra se situer alors à différents niveaux : stimulations sensori-motrices, rééducation motrice ou thérapie psychomotrice.

- Elaborer un programme individualisé en lien avec les Recommandations de Bonnes Pratiques (HAS & ANESM).
- le suivi et l'évaluation des situations (réunion de synthèses dans les différentes unités),
- la participation aux réunions de fonctionnement et institutionnelles,
- la participation aux repas thérapeutiques et aux sorties institutionnelles le cas échéant,
- l'intervention dans les structures,
- la guidance parentale,
- la participation aux activités du service (ateliers, groupe, élaboration de projets),
- la participation aux réunions avec les partenaires du secteur (Education nationale, ASE...) dans les locaux ou en extérieur,
- une implication dans la politique d'établissement (démarche qualité gestion des risques, développement durable référent institutionnel, logistique...),
- l'encadrement, la formation et l'évaluation des étudiants.

PROFIL

- Etre titulaire du diplôme de psychomotricien
- Développer vos compétences par le biais de la formation continue pour les besoins du service, en adéquation avec la population accueillie.
- Bonne connaissance en trouble du neurodéveloppement
- Formé à l'évaluation de la sensorialité (Profil sensoriel de Dunn, Profil sensoriel de Bogdaschina) ou intéressé par la formation en intégration neurosensorielle et ses bilans.
- Etre titulaire du permis de conduire

CAPACITES

Faire preuve :

- d'un sens du travail en équipe,
- d'autonomie dans l'organisation de votre travail,
- d'une capacité importante d'adaptation à l'environnement social.
- de discrétion professionnelle

FORMATION

- Lecture de la presse spécialisée, réactualisation permanente des connaissances et transmission aux équipes du service.
- Participation aux groupes de réflexion internes et de formation.

RELATIONS

Relations internes

- Médecin chef de pôle de pédopsychiatrie
- Médecin référent de structure
- Équipe paramédicale et de psychologie de la structure
- CMP, HDJ, CATT
- Différents pôles fonctionnels administratifs et médicaux.

Relations externes

- Autres structures hospitalières : CH d'Evreux, CHU Rouen, CH Le Rouvray
- Structures médico-sociales
- Familles et proches du patient
- Éducation nationale
- PMI, médecin généraliste, pédiatre

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Vous vous engagez à respecter le règlement intérieur et la politique institutionnelle du CH du NHN
- Vous êtes soumis au secret professionnel et à l'obligation de réserve.
- Poste à temps plein, seuls les temps partiels de droit feront l'objet d'une étude qui conclura ou non aux possibilités d'accord sur le poste.
- Horaires fixes à la journée en 5/2 : 7h48/j soit 9h-17h18 ou 9h-16h48 (professionnels animant les repas thérapeutiques)
- Participation à la suppléance soignante selon les modalités institutionnelles.

